



Billets à coupon remboursables par anticipation CIBC liés à un indice américain, série 33 (catégorie F) (\$ US)

Billets avec capital à risque - Échéant le 21 février 2025
(Le 7 février 2020)

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Billets à coupon remboursables par anticipation CIBC liés à un indice américain, série 33 (catégorie F) (\$ US)

Liés à l'indice
S&P 500®

Paiements de
coupon semestriels
éventuels de 3,01 %
(6,02 % par année)

Clause d'appel au
remboursement
semestriel (à compter
de février 2021)

Protection éventuelle
du capital de 40,00 %

Points saillants du placement

Monnaie : Libellés en dollars américains

Indice de référence : L'indice S&P 500®*

Flux de trésorerie : Les billets offrent la possibilité d'obtenir des paiements de coupon semestriels correspondant au montant du coupon de 3,01 \$ US par billet si le rendement de l'indice de référence à la date d'évaluation applicable est supérieur ou égal à -30,00 %.

Clause d'appel au remboursement : La CIBC appellera automatiquement les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement si le rendement de l'indice de référence à la date d'évaluation applicable est supérieur ou égal à 0,00 %.

Protection éventuelle du capital : Si la CIBC n'appelle pas automatiquement les billets au remboursement et que le rendement de l'indice à l'échéance est négatif, les billets offrent une protection du capital à l'échéance si le rendement de l'indice de référence est supérieur ou égal à -40,00 % à la date d'évaluation finale. Toutefois, si le rendement de l'indice de référence est inférieur à -40,00 % à la date d'évaluation finale, les investisseurs recevront à l'échéance un montant inférieur au capital, sous réserve d'un paiement minimal de 1,00 \$ US par billet.

Durée	Offerts jusqu'au	Date d'émission	Date d'échéance (si non appelés au remboursement)	Placement minimal	Mode d'achat
5 ans	14 février 2020	21 février 2020	21 février 2025	5 000 \$ US	Wood Gundy : SyndNET Tiers : Fundserv CBL10969

Groupe de distribution

Colombie-Britannique	877-858-9332	Québec	855-847-6696
Ontario	866-474-4166	Canada atlantique	888-847-6407
Prairies	866-391-8633	Service à la clientèle Fundserv	866-474-0142

* Les investisseurs ne pourront pas recevoir de dividendes ni d'autres distributions sur les titres composant l'indice de référence. Le taux de rendement annuel des dividendes des titres compris dans l'indice de référence était de 1,83 % pour la période de 12 mois terminée le 31 janvier 2020, ce qui représenterait des dividendes totaux de 9,15 % pendant la durée de cinq ans des billets, dans l'hypothèse où le taux de rendement des dividendes demeure constant et où les dividendes ne sont pas réinvestis.



Exemples hypothétiques

Les exemples hypothétiques suivants illustrent le calcul des paiements de coupon et du montant à l'échéance selon trois différents scénarios. Ces exemples ne sont présentés qu'à titre indicatif et ne devraient pas être considérés comme des estimations ou des prévisions quant au rendement de l'indice de référence à quelque moment que ce soit pendant la durée des billets ou quant au rendement qui peut être versé sur les billets. Le rendement réel de l'indice de référence sera différent de ces exemples hypothétiques, différence qui pourrait se révéler importante.

Scénario hypothétique n° 1 – Aucun paiement de coupon n'est payable et les billets ne sont pas appelés au remboursement avant l'échéance

Dans le présent scénario hypothétique, le rendement de l'indice de référence était inférieur à -30,00 % à chaque date d'évaluation. Par conséquent, la CIBC n'a pas appelé automatiquement les billets au remboursement avant l'échéance et les investisseurs n'auraient le droit de recevoir de paiement de coupon à aucune date de paiement de coupon. Le montant variable à l'échéance sera de -49,00 \$ US par billet, soit le produit de 100,00 \$ US par -49,00 %, puisque le rendement de l'indice de référence est inférieur à -40,00 % à la date d'évaluation finale. Dans cet exemple, le rendement total cumulé est de -49,00 % (ce qui correspond à un rendement annuel composé de -12,60 %).

Date d'évaluation semestrielle	Rendement de l'indice de référence	Paiement de coupon
Date d'émission		
1	-53,00 %	0,00 \$ US
2	-50,00 %	0,00 \$ US
3	-45,00 %	0,00 \$ US
4	-55,00 %	0,00 \$ US
5	-57,00 %	0,00 \$ US
6	-51,00 %	0,00 \$ US
7	-52,00 %	0,00 \$ US
8	-42,00 %	0,00 \$ US
9	-62,00 %	0,00 \$ US
10	-49,00 %	0,00 \$ US
Paiements de coupon totaux	0,00 \$ US	
Montant variable	-49,00 \$ US	
Montant à l'échéance	51,00 \$ US	
Rendement annuel composé	-12,60 %	

Scénario hypothétique n° 2 – Des paiements de coupon sont payables à six dates de paiement de coupon et les billets ne sont pas appelés au remboursement avant l'échéance

Dans le présent scénario hypothétique, le rendement de l'indice de référence était inférieur à 0,00 % à chaque date d'évaluation et le rendement de l'indice de référence était inférieur à -30,00 % à quatre dates d'évaluation. Par conséquent, les billets n'ont pas été appelés au remboursement automatique par la CIBC et les investisseurs auraient le droit de recevoir des paiements de coupon à six dates de paiement de coupon (des paiements de coupon totaux de 18,06 \$ US pendant la durée des billets). Le montant variable à l'échéance correspondra au produit de 100,00 \$ US par 0,00 %, puisque le rendement de l'indice de référence était supérieur à -40,00 % à la date d'évaluation finale. Dans cet exemple, le rendement total cumulé est de 18,06 % (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 3,38 %).

Date d'évaluation semestrielle	Rendement de l'indice de référence	Paiement de coupon
Date d'émission		
1	-65,00 %	0,00 \$ US
2	-52,00 %	0,00 \$ US
3	-51,00 %	0,00 \$ US
4	-46,00 %	0,00 \$ US
5	-29,00 %	0,00 \$ US
6	-27,00 %	0,00 \$ US
7	-26,00 %	3,01 \$ US
8	-7,00 %	3,01 \$ US
9	-24,00 %	3,01 \$ US
10	-18,00 %	3,01 \$ US
Paiements de coupon totaux	18,06 \$ US	
Montant variable	0,00 \$ US	
Montant à l'échéance	100,00 \$ US	
Rendement annuel composé	3,38 %	



Scénario hypothétique n° 3 – Des paiements de coupon sont payables à sept dates de paiement de coupon et les billets sont appelés au remboursement avant l'échéance
 Dans le présent scénario hypothétique, le rendement de l'indice de référence était supérieur à 0,00 % à la septième date d'évaluation et le rendement de l'indice de référence était supérieur à -30,00 % à sept dates d'évaluation. Par conséquent, les billets ont été appelés au remboursement automatique par la CIBC à la date d'appel au remboursement connexe suivant la septième date d'évaluation et les investisseurs auraient le droit de recevoir des paiements de coupon à sept dates de paiement de coupon (des paiements de coupon totaux de 21,07 \$ US pendant la durée des billets). Puisque le rendement de l'indice de référence était supérieur à 0,00 % à la septième date d'évaluation, le montant variable correspondra à 0,00 \$ US par billet, soit le produit de 100,00 \$ US par 0,00 %. Dans cet exemple, le rendement total cumulé est de 21,07 % (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 5,61 %).

Date d'évaluation semestrielle	Rendement de l'indice de référence	Paiement de coupon
Date d'émission		
1	-12,00 %	3,01 \$ US
2	-29,00 %	3,01 \$ US
3	-12,00 %	3,01 \$ US
4	-28,00 %	3,01 \$ US
5	-23,00 %	3,01 \$ US
6	-28,00 %	3,01 \$ US
7	8,00 %	3,01 \$ US
Paiements de coupon totaux	21,07 \$ US	
Montant variable	0,00 \$ US	
Montant à l'échéance	100,00 \$ US	
Rendement annuel composé	5,61 %	

Détails du placement

Émetteur :	La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « CIBC »)
Capital :	100,00 \$ US (valeur nominale) par billet
Montant de l'émission :	Maximum de 50 000 000 \$ US (500 000 billets)
Souscription minimale :	5 000 \$ US (50 billets)
Indice de référence :	L'indice S&P 500®
Date d'émission :	Le 21 février 2020

Date d'échéance/Durée : Le 21 février 2025 (5 ans), étant entendu que si cette date n'est pas un jour ouvrable, la date d'échéance sera alors le jour ouvrable suivant, sous réserve de l'appel au remboursement automatique des billets par la CIBC à une date d'appel au remboursement et sauf en cas de perturbation des marchés.

Dates de paiement de coupon : Les dates indiquées ci-dessous, étant entendu que si l'un de ces jours n'est pas un jour ouvrable, la date de paiement de coupon sera le prochain jour ouvrable, sauf en cas de perturbation des marchés :

21 août 2020	22 février 2021
23 août 2021	22 février 2022
22 août 2022	21 février 2023
21 août 2023	21 février 2024
21 août 2024	21 février 2025

Paiements de coupon : À chaque date de paiement de coupon semestrielle pendant la durée des billets, les investisseurs inscrits à la date d'évaluation applicable pourront recevoir des paiements de coupon correspondant à 3,01 \$ US par billet (le « montant du coupon »). Les paiements de coupon seront établis comme suit :

- si le rendement de l'indice de référence à la date d'évaluation applicable est supérieur ou égal à -30,00 %, le paiement de coupon correspondra au montant du coupon; et
- si le rendement de l'indice de référence à la date d'évaluation applicable est inférieur à -30,00 %, le paiement de coupon s'établira à 0,00 \$ US par billet.

Les paiements de coupon totaux payables aux investisseurs pendant la durée des billets n'excéderont pas 30,10 \$ US par billet (compte tenu du montant de 3,01 \$ US par billet payable à chaque date de paiement de coupon). Aucun paiement de coupon ne sera effectué à une date de paiement de coupon si le rendement de l'indice de référence à la date d'évaluation pertinente est inférieur à -30,00 % ou si la CIBC a appelé automatiquement les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement précédente. Il n'y a aucune garantie que quelque paiement de coupon sera effectué pendant la durée des billets.

Clause d'appel au remboursement : La CIBC appellera automatiquement les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement si le rendement de l'indice de référence à la date d'évaluation est supérieur ou égal à 0,00 %.



Dates d'appel au
remboursement :

Les dates indiquées ci-dessous (si la date d'émission est le 21 février 2020), étant entendu que si la date d'émission est reportée, chaque date d'appel au remboursement sera reportée d'un nombre de jours équivalent, toutefois si l'une de ces dates n'est pas un jour ouvrable et ne tombe pas au moins cinq jours ouvrables après la date d'évaluation applicable, la date d'appel au remboursement pertinente sera reportée au jour ouvrable suivant qui tombe au moins cinq jours ouvrables après la date d'évaluation applicable, dans chaque cas sauf en cas de perturbation des marchés :

-	22 février 2021
23 août 2021	22 février 2022
22 août 2022	21 février 2023
21 août 2023	21 février 2024
21 août 2024	-

Rendement de l'indice
de référence :

Le rendement de l'indice de référence correspondra au pourcentage (positif ou négatif), calculé comme suit :
$$(\text{niveau de l'indice}_{DEV} - \text{niveau de l'indice}_{DEM}) / \text{niveau de l'indice}_{DEM}$$
, où :

- le « niveau de l'indice_{DEV} » correspondra au niveau de clôture à la date d'évaluation pertinente; et
- le « niveau de l'indice_{DEM} » correspondra au niveau de clôture à la date d'émission, étant entendu que si la date d'émission n'est pas un jour de bourse le niveau de l'indice_{DEM} sera établi le jour de bourse suivant (auquel cas les renvois au niveau de clôture à la date d'émission seront réputés renvoyer au niveau de clôture le prochain jour de bourse),

sous réserve, dans chaque cas, des dispositions prévues à la rubrique « Perturbations des marchés, rajustements, substitutions et événements extraordinaires » dans le prospectus.

Dates d'évaluation :

Les dates indiquées ci-dessous, étant entendu que si l'un de ces jours n'est pas un jour de bourse, la date d'évaluation applicable sera le jour de bourse précédent, sauf en cas de perturbation des marchés :

14 août 2020	12 février 2021
16 août 2021	14 février 2022
15 août 2022	13 février 2023
14 août 2023	13 février 2024
14 août 2024	13 février 2025

Montant à l'échéance :

Sous réserve d'un montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ US par billet, les investisseurs auront le droit de recevoir à la dernière des éventualités suivantes à survenir : a) le cinquième jour ouvrable qui suit la date d'évaluation finale, ou b) la date d'échéance (la « date de versement à l'échéance ») (ou à une date d'appel au remboursement, si la CIBC appelle automatiquement les billets au remboursement avant la date d'échéance) à l'égard de chaque billet détenu par les investisseurs, un montant par billet (le « montant à l'échéance ») correspondant à la somme i) du capital, et ii) du montant variable, qui sera nul ou négatif.

Montant variable :

Le montant variable par billet correspond au produit obtenu en multipliant 100,00 \$ US par ce qui suit :

- 0,00 % si le rendement de l'indice de référence est supérieur ou égal à -40,00 % à la date d'évaluation applicable; ou
- le rendement de l'indice de référence (lequel sera négatif dans les circonstances et résultera en une perte d'une partie du capital à l'échéance), si le rendement de l'indice de référence est inférieur à -40,00 % à la date d'évaluation applicable.

Si la CIBC appelle les billets au remboursement, les investisseurs n'auront pas le droit de recevoir les rendements supplémentaires auxquels ils auraient par ailleurs eu droit si la CIBC n'avait pas appelé les billets au remboursement.

Marché secondaire :	Les billets ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse ou d'un système de cotation. Marchés mondiaux CIBC inc. (« MM CIBC ») a l'intention d'offrir un marché secondaire quotidien sur lequel pourront lui être vendus les billets, mais elle se réserve le droit de ne pas le faire, à son gré, à tout moment et sans préavis aux investisseurs. MM CIBC n'offrira en aucun cas un marché secondaire pour les billets à une date d'évaluation des billets ou après une telle date si les billets seront appelés au remboursement par la CIBC à la date d'appel au remboursement applicable. Les billets ne pourront être négociés sur aucun autre marché secondaire. Les ventes sur le marché secondaire pourraient être faites à un prix inférieur au capital. La vente de billets initialement achetés sur le réseau Fundserv sera assujettie à certaines procédures et restrictions supplémentaires établies par le réseau Fundserv. L'investisseur qui dispose d'un billet en faveur de MM CIBC sur le marché secondaire sera généralement tenu d'inclure dans son revenu en tant qu'intérêt l'excédent, le cas échéant, du prix de vente du billet par rapport au capital de ce billet. Aux fins de ce calcul, le capital d'un billet sera converti en dollars canadiens au moyen du taux de change en vigueur au moment de la vente. Les investisseurs qui disposent d'un billet avant l'échéance devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité. Voir « Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes » dans le supplément de fixation du prix.
Agent des calculs :	MM CIBC
Admissibilité pour les comptes enregistrés :	Admissibles pour les REER, les FERR, les REEE, les REEI, certains RPDB et les CÉLI

Fundserv est une marque déposée de Fundserv Inc.

Mise en garde

Le présent document devrait être lu parallèlement au prospectus préalable de base simplifié de la CIBC daté du 5 novembre 2019 (le « prospectus ») et au supplément de fixation du prix n° 220 de la CIBC se rapportant au prospectus et daté du 7 février 2020 (le « supplément de fixation du prix »).

Un placement dans les billets comporte des risques différents de ceux des titres d'emprunt traditionnels à taux fixe ou à taux variable. Il n'est pas garanti par la CIBC, les courtiers, les membres de leurs groupes respectifs, les personnes ayant un lien avec eux ni aucune autre personne ou entité que les porteurs de billets recevront un montant cumulatif égal à leur placement initial dans les billets, ni qu'ils obtiendront un rendement sur les billets (sous réserve d'un montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ US par billet) à l'échéance des billets ou avant. Les sommes versées aux porteurs de billets dépendront du rendement des cours de l'indice de référence. Un placement dans les billets ne convient pas à l'acheteur qui ne comprend pas (seul ou avec l'aide d'un conseiller financier) les modalités des billets ou les risques liés aux billets et aux produits structurés, aux options ou aux instruments financiers semblables en général. Voir « Facteurs de risque » dans le prospectus et « Certains facteurs de risques » dans le supplément de fixation du prix. L'indice S&P 500® est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC (« SPDJI ») et il est utilisé par la CIBC aux termes de licences. Standard & Poor's®, S&P® et S&P 500® sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »); Dow Jones® est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »); et ces marques sont utilisées par SPDJI aux termes de licences et par la CIBC, à certaines fins, aux termes de sous-licences. Les billets ne sont pas parrainés, endossés, vendus ni promus par SPDJI, Dow Jones, S&P, les membres de leurs groupes respectifs qui ne font aucune déclaration quant à l'opportunité d'investir dans ces produits et qui ne sauraient être tenus responsables des erreurs ou des omissions dans l'indice S&P 500® ou des interruptions touchant cet indice.

Les billets ne constitueront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou d'un autre régime d'assurance-dépôts visant à garantir le remboursement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution de dépôt.

Le capital des billets ne sera pas intégralement garanti et, sous réserve du montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ US par billet, sera à risque. Par conséquent, les investisseurs risquent de perdre la quasi-totalité de leur placement initial dans les billets.

MM CIBC a l'intention d'offrir un marché secondaire sur lequel pourront lui être vendus les billets, mais elle se réserve le droit de ne pas le faire à son gré, à tout moment et sans préavis aux porteurs de billets. Il n'existe pas d'autre marché pour la négociation des billets, et il peut être impossible pour les souscripteurs de les revendre.

MM CIBC est une filiale en propriété exclusive de la CIBC. En raison de ce lien, la CIBC est un « émetteur relié » et un émetteur associé » à MM CIBC au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Voir « Mode de placement » dans le prospectus.

